

« J'ai parcouru les numéros de la *Semaine Religieuse* de Montréal.

« Je trouve le travail de cet excellent prêtre fort bien conçu et non moins bien conduit. Il est parfaitement au courant de la matière et ses renseignements hebdomadaires ne peuvent être que très profitables à tous ses lecteurs ecclésiastiques et laïques.

« J'ai été frappé de la netteté et de la précision avec lesquelles il expose les conditions prescrites pour les indulgences qu'il mentionne.

« Son travail me paraît aussi très complet dans son genre. »

M. l'abbé Dupeyrat, P.S.S., l'auteur de cette élogieuse appréciation, est lui-même très versé dans l'étude des indulgences. Il a fait paraître dernièrement un petit volume sur cette matière. Ce livre, d'un format très portatif, est en vente dans les principales librairies de la ville ; il a pour titre : **PRIÈRES INDULGENCIÉES, appliquées aux exercices de la piété chrétienne.**

Nous le recommandons à tout le monde, et plus particulièrement au clergé, aux congrégations religieuses, ainsi qu'à tous les collèges et pensionnats.

Le jugement que M. l'abbé Dupeyrat vient de porter sur notre calendrier des indulgences, nous donne le droit d'être fiers d'avoir accueilli avec empressement, dans notre revue, ce travail unique en son genre et si utile à toutes les personnes pieuses. Et ses éloges nous font une obligation nouvelle de réitérer nos remerciements à notre modeste et patient collaborateur.

LE DIVORCE

 OICI une statistique navrante que nous trouvons dans les journaux et dans les revues de France. Elle repose sur les documents officiels.

De 1884 à 1892, le nombre des divorces a suivi une marche progressive et de nature à terriblement inquiéter les esprits.

Alors qu'avant la loi Naquet, la moyenne des séparations de corps était de 3.000 par an, on trouve, en huit années, un total de 40.000 divorces !

Du reste, les tribunaux font preuve en cette matière d'une extraordinaire facilité : 93 pour 100 des demandes en divorce ont été favorablement accueillies. On montre bien plus de